

LES ECHOS

Bologne - Marault - Roôcourt-la-Côte



N°1

Janvier-Février-Mars 2021



SOMMAIRE

L'Edito du Maire

Vie Municipale

Organigramme	P.3
Conseil Municipal	P.4-5
Commissions communales	P.6
Actions de la commune	P.7
Zoom sur la cantine	P.8
Accueil de loisirs de Bologne	P.9
Repas des « Aînés »	P.9
Etat-civil, Réalisations	P.10-11
Réalisation à venir	P.12
Rappel urbanisme	P.13-14
Rappel civisme	P.15
Zoom sur Roôcourt	P.16

Vie Associative

Calendrier des Animations et Manifestations sportives	P.17-18
Zoom sur une association	

Communication

Les Brèves, Profil Facebook	P. 19-20
Angelus, Ordures ménagères	
Recette du chef	P.21

Infos Pratiques

P.22

L'EDITO DU MAIRE



Francis HASSELBERGER

Madame, Monsieur,

Relayer l'action des services municipaux, apporter des informations précises et objectives sur l'action municipale, rester dans l'aire du « message commun » et renforcer ainsi la démocratie locale, telles sont les prérogatives de la nouvelle équipe municipale.

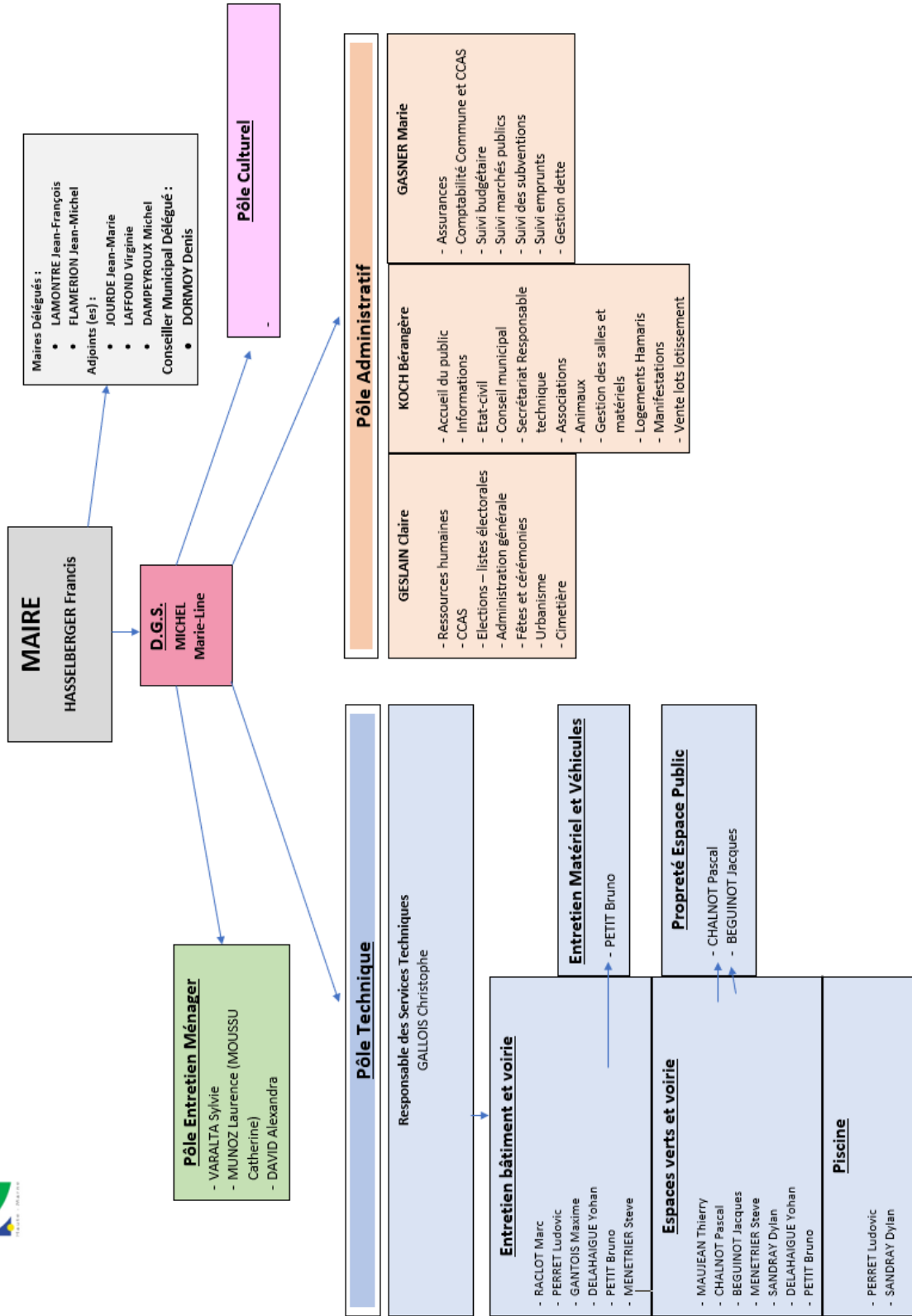
Les Echos, de parution trimestrielle, traduisent au mieux cet état d'esprit collégial.

La richesse de notre territoire communal tant sur les volets environnemental, associatif, économique, urbanistique, sans omettre sa situation géographique et la multiplicité des services, permet à nos trois communes et leurs environs, de disposer d'atouts à préserver « coûte que coûte ».

Intervenir dans la sphère d'une structure intercommunale telle que l'Agglomération de Chaumont, tout en gardant notre identité propre au sens le plus large, ne peut que générer des actions positives dans un cadre partenarial des plus constructifs.

Bonne lecture.

Le Maire,
Francis HASSELBERGER



Nota : D.G.S = Directrice Générale des Services

Présentation du Conseil Municipal



Francis HASSELBERGER
Maire



Jean-François LAMONTRE
Maire Délégué de MARAULT



Jean-Michel FLAMERION
Maire Délégué de Roôcourt



Virginie LAFFOND
2^{ème} Adjoint



Jean-Marie JOURDE
1^{er} Adjoint



Michel DAMPEYROUX
3^{ème} Adjoint



Alexandre ANSART
Conseiller



Céline BRULE-CAMUS
Conseillère



Stéphanie CAUDRON
Conseillère



Denis DORMOY
Conseiller



Sophie DORMOY
Conseillère



Karine HURAUX
Conseillère



Violaine JEANNIN
Conseillère



Jean-Michel LANGE
Conseiller



Cécile LEICHNER
Conseillère



Maxence LEMOINE
Conseiller



Rachel PONTAILLER
Conseillère



Gilles RAMAGET
Conseiller



Manon RECZKOWICZ
Conseillère

Commissions communales

Le travail du Conseil municipal se répartit en cinq axes chacun doté d'une commission principale ou d'une commission double avec, à leur tête, un président et des membres volontaires du Conseil.

M. le Maire est membre de droit de chacune des commissions de la commune.

Finances et planification des projets Présidence : M. HASSELBERGER Francis		Commission communale d'Action Sociale - Logement social Hamaris - Accueil population		Bois et rivières
Finances et budget (contrôle et gestion) 18 personnes	Planification des projets et travaux 10 personnes	Commission communale d'Action Sociale 7 personnes	Commission communale Logement - Accueil population 6 personnes	Commission communale Bois et rivières 5 personnes
Vice-Président :		Vice-Président :		Vice-Président :
DORMOY Denis		HASSELBERGER Francis		LEMOINE Maxence
L'ensemble des conseillers municipaux		JEANNIN Violaine RAMAGET Gilles DORMOY Sophie DAMPEYROUX Michel DORMOY Denis LEICHNER Cécile LANGE Jean-Michel JOURDE Jean-Marie PONTAILLER Rachel		FLAMERION Jean-Michel RAMAGET Gilles DORMOY Sophie FLAMERION Jean-Michel LAMONTRE J-François JEANNIN Violaine
FLAMERION Jean-Michel		JOURDE Jean-Marie		
RAMAGET Gilles LANGE Jean-Michel PONTAILLER Rachel HURAUX Carine CAUDRON Stéphanie DAMPEYROUX Michel		RAMAGET Gilles DORMOY Sophie FLAMERION Jean-Michel LANGE Jean-Michel BRULE-CAMUS Céline		
Environnement - Développement durable - Embellissement - Cadre de vie - Prévention des risques - Circulation		Culture - Communication - Animations commerciales - Cérémonies Vie associative et vie sportive		
Environnement - Développement durable - Prévention des risques - Circulation 7 personnes	Embellissement - Cadre de vie 8 personnes	Culture - Communication - Animations commerciales 11 personnes	Vie associative - Vie sportive - Cérémonies 11 personnes	
Vice-Président :		Vice-Président :		Vice-Président :
LAFFOND Virginie		JEANNIN Violaine		ANSART Alexandre
RAMAGET Gilles FLAMERION Jean-Michel LANGE Jean-Michel LEMOINE Maxence JOURDE Jean-Marie JEANNIN Violaine		LAFFOND Virginie DAMPEYROUX Michel LANGE Jean-Michel LEMOINE Maxence JOURDE Jean-Marie HURAUX Carine DORMOY Denis		LAFFOND Virginie RECZKOWICZ Manon DORMOY Sophie LEMOINE Maxence JOURDE Jean-Marie HURAUX Carine BRULE-CAMUS Céline CAUDRON Stéphanie FLAMERION Jean-Michel DAMPEYROUX Michel
		LAFFOND Virginie RECZKOWICZ Manon CAUDRON Stéphanie DORMOY Denis LEICHNER Cécile (repré- senter les commerçants). LEMOINE Maxence DORMOY Sophie LAMONTRE Jean-François (Rédacteur en Chef, contrôle info et rewriting) BRULE-CAMUS Céline ANSART Alexandre		

Actions de la commune

Nos félicitations



Nous présentons, au nom du Conseil Municipal, nos félicitations à l'ensemble des agents du service technique pour avoir si joliment décoré nos trois communes à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme le montrent les photos ci-dessus.

Action Covid de la commune

Lorsqu'a éclaté la pandémie de la COVID 19, il y a bientôt un an, la municipalité prorogée et la nouvelle municipalité ont aussitôt réagi. La priorité d'alors a été la confection de masques tissu. C'est ainsi que Mme Marie -Thérèse HURNI a créé un groupe de couturières bénévoles dans les trois communes puis a procédé à la distribution à chacune des familles de quelque 1850 masques.



Une seconde distribution de masques provenant du département et de la commune a eu lieu quelques temps plus tard.

En outre, les locataires des logements HLM Hamaris ont bénéficié de colis pour les soulager du confinement, dans leurs appartements, décidé par l'Etat. Ces quelques douceurs ont été fort appréciées !

Il convient aussi de souligner l'ensemble des interventions effectuées dans les écoles par le personnel technique pour mettre en place le protocole sanitaire qui n'a cessé d'évoluer au rythme de la pandémie.

Zoom sur la cantine

La cantine scolaire de Bologne a été ouverte en septembre 2002, cela a démarré à la salle des fêtes. Les objectifs de la municipalité à l'époque étaient de recevoir 30 ou 40 enfants.....Les objectifs visés ont été dépassés en peu de temps !!! Très vite le nombre a grimpé atteindre aujourd'hui une centaine d'enfants tous les jours (le record est de 120)

Depuis mars 2018, une nouvelle cantine a été construite à côté des écoles, ce qui évite de perdre du temps et de sécuriser le parcours. A ce jour il y avait un seul service, mais le 02 février, conditions sanitaires obligent avec la pandémie de la Covid 19, les règles ont changé et maintenant 2 services ont été mis en place, avec moins de tables et plus d'espace entre elles (2 mètres d'intervalle). De même, les enfants mangent par classe toujours au même endroit.

Les employées de la cantine (nos 2 Sylvie) ne chôment pas, car entre chaque service il faut, débarrasser les tables, désinfecter, remettre le couvert et servir les nouveaux arrivants. Tout cela en 40 minutes par service : 70 enfants environ du primaire (encadrés par 3 animateurs) et 30 enfants de maternelle (encadrés par 4 ATSEM) viennent quotidiennement se restaurer avec un repas préparé par la société Scolarest de Chaumont.

Les menus sont préparés un mois à l'avance avec l'aide d'une nutritionniste. Ils sont affichés à l'entrée de la cantine et donc consultables par tous les parents. Signalons que régulièrement des repas à thème sont élaborés, afin de faire découvrir d'autres cuisines du monde aux enfants (le bio est également au programme). Grande a été la surprise de certains parents quand ils ont découvert que leurs enfants mangeaient des mets qu'ils refusaient auparavant chez eux !!!



Accueil de loisirs de Bologne

L'accueil de loisirs de Bologne, organisé par l'Agglomération de Chaumont, est ouvert durant quasiment toutes les périodes de vacances (sauf au mois d'août) et durant les temps périscolaires (avant et après l'école, les mercredis) depuis septembre 2002. Ses horaires sont les suivants :

- de 7h30 à 8h35 et de 16h25 à 18h30 les jours d'école
- de 7h30 à 18h15 les mercredis
- de 7h30 à 18h30 durant les vacances.

Situé dans l'enceinte de l'école élémentaire, une quarantaine d'enfants fréquente quotidiennement le centre : des activités sportives, manuelles, artistiques, musicales y sont proposées en tenant compte des besoins et envies des enfants.

Toute demande de renseignement peut s'effectuer directement par mail (referent.bologne@gmail.com), ou par téléphone (03.25.31.08.22 / 06.72.82.70.50).

Repas des « Aînés »

Cette année, le repas des « anciens » n'a pas pu se dérouler comme d'habitude, avec un bon repas concocté par un traiteur local, le tout au son de l'accordéon d'un musicien venant des Vosges pour faire danser les convives. Cela, à cause des conditions sanitaires décrétées par notre gouvernement suite à la pandémie de la Covid 19.

L'équipe du CCAS a donc décidé de distribuer des colis aux personnes désireuses de le recevoir. Sur 2 jours, ce sont donc 195 colis qui ont été remis aux habitants de Bologne, Marault et Roôcourt....Les personnes résidant en EHPAD n'ont pas été oubliées avec la distribution, dans les différentes maison de retraite de la Haute Marne, de 29 sacs de « douceurs » ...Rendez-vous est donné l'année prochaine , espérons-le, à la salle des fêtes de Bologne pour reprendre nos bonnes habitudes.



Colis des aînés

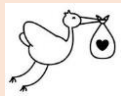


Colis des résidents des EHPAD

Etat civil de 2020

NAISSANCES

AUMONT Maël
DEMANDRE Nina
BOUTON Naël
CLEMENT Anaé
CORPET Clovis
GAUGIEN-BARBANT Emy
PUYRAJOUX Gaspard
LEPERT Gabriel
MORERE Aëlys



Sincères félicitations aux parents et bienvenue aux bébés

MARIAGES

MOUSSUT Severin
VOIZEUX Christelle

CLERC Fabien
VERGEOT Edwige



Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés

DÉCÈS

ACHINI Jean	MASSARD Luc
MASSICOT Louis	BOURGOIN Micheline
PERROT Marius	RAGOT Pierrette
BURLION Annick	CARBILLET Armand
ARNAISE Marie-Claude	ROBERT Nicole
REYBOIS Jean-Pierre	PY Colette
CONZATTI Eugénio	ZEROVEC Claudette
DOTTA Robert	DUPORT Claude
CORNEUX Colette	KOEHL André
LARPENTEUR Daniel	
BOUZENARD Claude	
DIMEY Elisabeth	



A toutes les familles, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal renouvellent leurs sincères condoléances

Réalisations de l'année passée

L'année 2020 a été très fortement impactée par la pandémie, ce qui a retardé tous les travaux programmés.

La rue des Pyroligneux.

Elle constitue certainement la réalisation la plus importante par sa réfection complète. La largeur légèrement amoindrie de la chaussée a permis de créer de nouvelles places de stationnement si convoitées au cœur de Bologne, surtout au vu des nombreux véhicules des équipes d'ouvriers qui viennent déjeuner au restaurant « Le Commerce ».



Avant



Après



Les radars pédagogiques. Ils sont désormais implantés dans les trois communes afin de rappeler aux automobilistes et à l'ensemble des usagers de la route de respecter la limitation de vitesse à l'entrée et en agglomération.

Le colombarium et le jardin du souvenir. Le service technique a procédé à l'extension du colombarium afin de disposer de cases supplémentaires qui accueillent les urnes des défunts. Un jardin du souvenir a été créé pour que les familles qui le souhaitent puissent y déposer les cendres de leurs disparus.



Colombarium



Jardin du souvenir

Les bancs de Roôcourt.

De nouveaux bancs ont été installés par le service technique afin d'offrir des possibilités d'assise et d'agrémenter l'aménagement de la commune – au niveau des lavoirs par exemple.

Réfection des logements de la Gendarmerie. Ces travaux, financés par le Département et le GIP, étaient devenus indispensables pour que le personnel de la brigade bénéficie d'un cadre de vie des plus corrects. Retardée par la pandémie, l'inauguration en présence des autorités s'est déroulée le 9 décembre 2020.



Le programme de rénovation énergétique sur les bâtiments municipaux

Les collectivités territoriales sont incitées à engager des travaux de rénovation énergétique dans leurs bâtiments au titre du plan de relance de l'économie. Les conditions d'éligibilité au bénéfice des potentiels financements sont assez stricts, Bologne a saisi cette opportunité car les communes peuvent être co-financées à hauteur de 80% voire 100% (sous certaines conditions liées à la gestion financière de la commune).

C'est ainsi que le programme d'investissement 2021 est en cours d'étude pour être présenté au prochain Conseil municipal. Il concernera principalement les écoles. La salle des fêtes sera concernée en parallèle ainsi que la future médiathèque.

De plus amples informations vous seront communiquées à la finalisation des études techniques et financières.



La Médiathèque. Les travaux seront lancés au cours de l'année et déborderont certainement sur l'année prochaine. Elle viendra remplacer la bibliothèque actuellement installée dans le groupe scolaire Victor Hugo. Cette toute nouvelle médiathèque, outre la partie classique de prêt de livres et jeux, offrira de nouvelles possibilités ludiques et récréatives à un large public. Affaire à suivre !

Le centre bourg. Le cœur de Bologne fait l'objet d'études d'aménagement pour le dynamiser davantage avec un plan de circulation revu – véhicules et piétons, des places de stationnement, des plantations d'arbres et de végétaux. Là aussi, affaire à suivre !

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.



Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- Ravalement,
- Modification de façade,
- Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- Changement de destination de locaux existants,
- Construction ou modification de clôture,
- Les adjonctions de parements,
- Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux

photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Dans le périmètre de protection de l'église, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- Peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- Changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.



Rappel de civisme

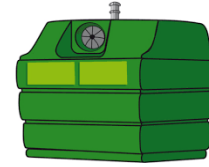
Nuisances sonores :



Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc. ..) ne peuvent être effectués seulement:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h

Ne laisser aucun débris aux abords des containers à verre et à papier !!!



Veiller à la taille des haies, arbustes et arbres en limite de propriété ainsi que sur la voie publique



Veiller à ce que les **animaux de compagnie** ne divaguent pas dans le village ni ne laissent de déjections sur les voies publiques.

La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (450€ d'amende)



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



e ADME Comvik.com



LE SAVIEZ-VOUS ?



Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient** alors que c'est interdit, ce qui représente **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés** à l'air libre chaque année en France (source : ADME).



Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que...

6 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul...



9800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine...



source Lig'air 2014

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

Zoom sur ROOCOURT-LA-CÔTE

Avec un large territoire situé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, le village associé de Roôcourt-la-Côte est également un site NATURA 2000 pour ses grandes valeurs patrimoniales et environnementales inventoriées à l'échelle européenne.

« Roôcourt », comme les habitants la surnomment, est également un véritable château d'eau avec les nombreuses sources qui alimentent notamment deux des trois lavoirs du village, ainsi que le captage de la commune.

D'un point de vue patrimonial, Roôcourt-la-Côte présente un caractère bien particulier avec des sites exceptionnels et notamment la Chapelle Sainte-Bologne située au nord sur les hauteurs et entièrement construite en pierres percées provenant du secteur.

Au sud, le point de vue de la Marchandelle situé à 360 mètres d'altitude procure une vue imprenable sur un paysage magnifique et haut en couleurs pour le bonheur de ses 219 habitants et des visiteurs.

Roôcourt-la-Côte a été associée à Bologne et Marault le 2 février 1973.



Calendrier des animations et manifestations sportives

| 25 Avril 2021 | Prix cycliste de Bologne

| 24 Mai 2021 | Fête de l'Ecole de Football

| 5 Juin 2021 | Boucles de Bologne

| 19 juin 2021 | Fête de la musique

| 26 juin 2021 | Gala des Etoiles filantes

| 5 septembre 2021 | Trail de l'A.S.B.

Date à définir Fête de l'Ecole de Tennis

Toutes les dates de ces manifestations sont soumises à l'évolution de la pandémie et à l'application des règles sanitaires alors en vigueur

Zoom sur une association



OUVERTURE DE LA PÊCHE SAMEDI 13 MARS

Avec une moyenne de 350 adhérents chaque année, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) de l'Hameçon Bolognais dynamise le territoire communal depuis 1929, date de sa création.

Ayant pour principal objectif d'organiser la pratique de la pêche sur plus de 60 km de rives comprenant la Marne, ses affluents et le canal entre Champagne et Bourgogne, l'association de pêche de Bologne est également détentrice des droits de pêche sur la Blaise entre Juzennecourt et Lamothe-en-Blaisy.



L'Hameçon Bolognais dispose d'un linéaire de cours d'eau permettant toutes les techniques

diversifiées de pêche de loisir et ce pour tous les disciples de Saint-Pierre : pêche à la truite, pêche au brochet et bien d'autres. Nombreux sont les Bolognais qui ont un souvenir seul, en famille ou entre amis à la pêche sur Bologne, Roôcourt ou encore les ruisseaux de Marault... On ne peut évidemment pas présenter l'Hameçon Bolognais sans évoquer son école de pêche ! L'Atelier Pêche Nature de Bologne est, en effet, la première école de pêche créée en Haute-Marne qui soit encore active dans notre département.

Une quinzaine de bénéficiaires, mineurs et adultes, y viennent chaque année pour s'initier à la pratique de la pêche dans une éthique respectueuse de l'environnement. Encadrée par des animateurs bénévoles, elle dispose depuis maintenant 2 années, grâce au soutien de la Mairie, d'une salle entièrement dédiée à l'enseignement des techniques.

Fier de son association, le Président Daniel MARTIN partage avec passion son savoir depuis 1974, année de son engagement à la Présidence de l'Hameçon Bolognais.

Pour tous renseignements sur la pratique de la pêche ainsi que sur les inscriptions à l'Atelier Pêche Nature, contacter Mr Daniel MARTIN au 06 82 20 01 05.



Les Brèves



Il est prévu dans un avenir proche d'interdire le stationnement aux véhicules de plus de 3.5 T sur le parking du PHM.

Mairie de Bologne-Marault-Roôcourt sur Facebook

Une page Facebook a été créée en juin 2020.

Le niveau des abonnés et abonnées, à ce jour de 500, prouve que les réseaux sociaux sont un support de communication important, attendu et apprécié par la population de notre commune.

C'est un complément indispensable à ce journal de la commune qui apporte des informations au plus proche des événements.

Vous y trouvez des publications diverses et variées mais aussi des photos sur l'embellissement floral ou les décorations de Noël par exemple.

Pour nous y rejoindre, tapez dans la barre de recherche de votre navigateur :

Mairie de Bologne Marault Roôcourt

Et surtout abonnez-vous !

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Bologne-Marault-Roôcourt>



L'Angelus de retour à Bologne le matin



Pour être en harmonie avec les communes associées de Marault et Roôcourt la Côte,



il a été décidé que l'angélus sonnerait à nouveau à Bologne tous les matins à 7h00... sauf le dimanche.

Ordures ménagères, Tri sélectif et Déchetterie

Vous trouverez ci-dessous un rappel des dates d'enlèvement des ordures ménagères, du ramassage des sacs jaunes et du tri sélectif détaillé en fonction de nos trois communes.

Enlèvement des ordures ménagères (poubelles à couvercle noir)

Pour les trois communes : le mercredi matin de façon hebdomadaire.

Les poubelles peuvent être sorties la veille au soir à partir de 19 h.

Tri sélectif (poubelles à couvercle jaune et sacs jaunes)

Ce ramassage s'effectue uniquement les semaines paires tout au long de l'année, à l'exception des jours correspondant à des jours fériés.

Bologne et Roôcourt-la-Côte : le lundi matin
Marault : le vendredi matin

Les poubelles et sacs peuvent être sortis la veille au soir à partir de 19 h.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bologne	10.00 - 12.00		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00



La Blanquette de Veau à l'ancienne

Du chef Guillaume LEICHNER
« Auberge Le Commerce »

Préparation : 80 minutes

Cuisson : 40 à 50 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes)

- Epaule ou collier de veau 750g
- Clou de girofle 1
- Oignons 100g +1 entier
- Carottes 100g
- Céleri branches 50g
- Blanc de poireaux 100g
- Persil (quelques brins)
- Thym 1 branche
- Laurier 1 feuille
- Ail 1 gousse
- Sucre semoule
- gros sel
- sel fin
- poivre blanc
- Beurre 100g
- Farine 30g
- Crème fraîche épaisse 20g
- Jaune d'œuf 2
- Champignons de paris 125g
- Citron ½
- Petits oignons 125g

Accompagnement : un vin blanc sec et léger (ex : un alsace pinot blanc, un riesling jeune ou un coteau d'Aix)

Un vin rouge légèrement charpenté (ex : un beaujolais de qualité, un sancerre ou un saint joseph)

CONSEIL DU CHEF : N'hésitez pas à mélanger les morceaux de viande de veau et de ne pas prendre des morceaux déjà coupés, il se pourrait que le veau soit trop sec

Préparation de la Blanquette de veau

1. **Préparer la viande :** Dégraisser la viande et la couper en cubes de 50g,
2. **Blanchir les morceaux de viande :** Mettre dans une casserole avec un peu d'eau froide les morceaux de veau, porter à ébullition et laisser quelques minutes. Ecumer et rincer les morceaux de viande à l'eau froide puis les égoutter.
3. **Préparer la garniture aromatique :** Eplucher les poireaux, la gousse d'ail, l'oignon, le céleri, les tiges de persil puis les laver. Découper l'oignon en quartier, les carottes en bâton assez gros, piquer un oignon avec le cou de girofle. Faire le bouquet garni avec le laurier, les poireaux, le céleri, le thym et les tiges de persil.
4. **Commencer à cuire la blanquette :** Mettre les morceaux de viande dans une casserole ajouter l'eau froide 3cm au-dessus de la viande, mettre un peu de gros sel et porter le tout à ébullition. Ajouter le bouquet garni et les carottes, la gousse d'ail et les oignons. Cuire à feu doux pendant 50 minutes.
5. **Préparer le roux blanc :** dans une casserole faire fondre 60g de beurre et ajouter la farine. Fouetter et remuer rapidement pour faire roussir le mélange.
6. **Préparer la garniture à l'ancienne :** mettre dans une casserole les petits oignons blancs avec 30g de beurre, un peu d'eau, du sel et du sucre semoule. Laisser cuire jusqu'à évaporation de l'eau. Couper les champignons, dans une casserole porter à ébullition un peu d'eau, le jus d'un demi-citron, 10g de beurre et du sel fin. Ajouter les champignons et cuire 5 minutes à feu vif.
7. **Préparation du velouté :** une fois les morceaux de viande cuits, les réserver, récupérer 1 litre de bouillon, puis le filtrer. Verser le bouillon sur le roux. Porter à ébullition en remuant avec un fouet. Laisser reposer et cuire le velouté à feu doux pendant 10 minutes.
8. **Préparer la liaison :** séparer les blancs des jaunes d'œufs, mélanger les jaunes à la crème fraîche épaisse.
9. **Préparation de la sauce de la blanquette ;** hors du feu incorporer la liaison au velouté puis mélanger avec un fouet sur feu doux jusqu'à ébullition quelques secondes, assaisonner si nécessaire.
10. **Dressage du plat :** sur les morceaux de veau, passer au chinois la sauce, ajouter les petits oignons glacés et les champignons de Paris.

Bon appétit !

Informations pratiques

Mairie

Adresse : 1 place de la Mairie 52310 Bologne

Horaires d'ouverture au public : 9 h à 12h (en période de COVID) du lundi au vendredi

N° de tel : 03 25 01 41 23

Adresse mail : contact@mairie-bologne.fr

Facebook : Mairie-de-Bologne-Marault-Roôcourt

Soins et santé

Cabinet médical : 03 25 01 40 23

Pharmacie : 03 25 01 40 34

Infirmières

Pascale Maes : 06 81 36 63 74

Sylvie Marié : 06 72 35 41 04

Hélène Delbé : 06 72 35 41 04

Kinésithérapeutes : 03 25 01 60 43

Dentiste : 03 25 01 42 27

Pompiers 18

Gendarmerie 17

N° de tel : 03 25 01 42 17

SAMU 15 ou 112

Réouverture de la Médiathèque

La municipalité prévoit de réouvrir la bibliothèque à partir de fin Mars.

Toutes les informations utiles sur les horaires vous seront fournies par voie d'affichage et sur le site Facebook de la commune.



Prochaines dates du don du sang :

15 avril 2021

10 juin 2021

2 septembre 2021

4 novembre 2021

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



APPEL AUX DONNS

La municipalité est à la recherche de meubles et d'électroménager pour l'aménagement d'un appartement communal à destination d'un logement de secours.

Nous aurions besoin de deux lits avec matelas, d'une table, 4 chaises, vaisselle, une gazinière, un réfrigérateur, meubles de rangement, armoires, canapé ou fauteuil, linge de maison (draps, serviettes, torchons, couvertures...).

Pour participer, se manifester auprès de la mairie, soit en se présentant à l'accueil, par mail à contact@mairie-bologne.fr ou en téléphonant au 03 25 01 41 23.

Nous vous remercions par avance.



Bulletin Communal élaboré par la Commission Communication
Directeur de la publication Mr Francis HASSELBERGER
(Responsable Mr DAMPEYROUX Michel)

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique